



Capri Nouvelles

Avril 2023

Gracieuseté de la chèvrerie du Rocher

Mot de la Table filière caprine laitière

PAR LINE SIMONEAU
AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

En janvier dernier, lors d'une rencontre (en présence pour la majorité des membres et quelques uns en virtuel), les membres se sont concertés pour nommer des actions à prioriser au cours de l'année selon le plan stratégique et les besoins de l'industrie. Les **activités** suivantes ont ressorti:

- Accompagner les producteurs vers la croissance et la rentabilité de leur entreprise.
- Organiser une journée caprine (formations et informations)
- Moderniser le programme AEC.
- Développer une offre de services pour aider les producteurs avec des problèmes de qualité du lait.
- Faire de la promotion pour le secteur et de ses produits.

Depuis, plusieurs rencontres avec les personnes concernées ont eu lieu. Déjà nous sommes heureux de vous annoncer qu'une **journée caprine** sera offerte à l'automne prochain.

La lecture de cette édition vous permettra de constater combien la filière caprine est active et tient à accompagner les producteurs. Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement tous les acteurs impliqués .

Bonne lecture!

Dans ce numéro :

- page 1: Mot
- page 2: Membres de la Table
- page 3: Rubrique PLCQ
- Page 4: Accompagnement MAPAQ
- page 5: Qualité du lait
- page 6-7: Code de pratique
- page 8: Lactanet
- page 9: CEPOQ/AEC
- page 10: MAPAQ/PISAQ
- page 11-12: Club de croissance
- page 13: Le Capri Corne de la Maison Grise
- page 14: La ferme Cassis et Mélisse
- page 15: Identification et traçabilité
- page 16-17: SECLQ
- page 18: Recherches
- page 19: CEPOQ-Offre d'emploi
- page 20: CEFQ
- page 21: Sondage main d'œuvre
- page 22: Outil de calcul et d'analyse



Gracieuseté de la ferme Du Boisé

- Caroline Brunelle, agr., Lactanet, présidente de la Table Filière
- Marie-Ève Cormier, Chèvrerie Nima, administratrice PLCQ
- Julie Marcoux, Ferme du Rocher
- Olivia Cinter, transporteur-mandataire Capralac, Ferme Valaisanne
- Dominic Brie, Ferme Girobrie
- Julie Paquin, Saputo Produits Laitiers Canada s.e.n.c
- Handan Zhang, agr., MAPAQ
- Karine Guillemette, FADQ
- Jessie Caron agr., AAC
- Stéphanie Dion, agr., CEPOQ
- Catherine Michaud, agr., SECLRQ
- Jade Pinel, Agente Table boucherie
- Alain Marchand, DG, CEFQ
- Donald Gilbert, agr. CRSAD
- Sylvie Nadon, PLCQ
- Ludwig Dolcé, Régie des Marchés du Québec
- Olivier Fauvelet, CRAAQ
- Line Simoneau, dmv., agente de développement de la Table



Gracieuseté de la Ferme Caprijol

**VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES, DES
INITIATIVES À PARTAGER, DE BELLES
PHOTOS À PUBLIER, N'HÉSITÉS PAS À ME
REJOINDRE À
FILIÈRECAPRINELAITIÈRE@CEPOQ.COM**



AUX PRODUCTEURS DE LAIT DE CHÈVRE DU QUÉBEC

Chers producteurs,
Chères productrices,

C'est avec honneur et humilité que je prends aujourd'hui la relève de Rémi Hudon à titre de présidente des Producteurs de lait de chèvre du Québec (PLCQ). Je tiens à le remercier pour son engagement, sa détermination inflexible et son incontestable générosité.

Ayant tenu un poste d'administratrice depuis presque une décennie, je peux certifier avoir été témoin de tous les efforts et, dans certaines situations, de tout le courage déployé par mes prédécesseurs et collègues, dans les différents dossiers que les PLCQ ont dû gérer.

Si je persiste depuis tout ce temps, c'est que j'ai profondément à cœur la santé et la pérennité de notre industrie, tout autant que le succès et le développement de la production laitière caprine au Québec.

Vivant, comme vous tous, les enjeux et les défis que représente notre mise en marché, je reprends le flambeau de la présidence en pleine connaissance et compréhension des enjeux et des responsabilités qui m'incombent envers tous les producteurs et productrices de lait de chèvre au Québec.

Mon principal objectif est le développement économique de notre industrie : une santé et une vitalité qui favorisent l'avenir de chacune de nos fermes. En équipe avec les différents intervenants, en utilisant tous les leviers possibles, favoriser la viabilité et l'expansion de nos entreprises malgré les défis et les règles que comporte notre contexte d'affaires. Poursuivre la dynamisation du secteur avec la collaboration de toute la filière. Assurer, maintenir et développer les relations avec les partenaires, dans une approche de transparence et de cohérence d'affaires. Encourager les meilleures pratiques et l'amélioration des opérations sur les fermes.

Je suis passionnée de cet élevage et je crois en la portée des petits gestes qui font une grande différence sur le rendement et l'efficacité. Je crois qu'il en sera de même pour ce mandat que j'entreprends.

Au moment de mon arrivée dans ce poste, le conseil d'administration se constitue de nouveaux administrateurs et administratrices, ce qui je crois, permettra un regard neuf sur ce qui a été, ce qui est, et ce qui sera. Qui dit nouveaux membres, dit aussi, autres points de vue et nouvelles idées.

Basé sur les expériences passées, succès comme échecs, je souhaite qu'en équipe, nous agissions de manière à orchestrer une mise en marché qui soit équitable et structurante pour les deux parties : producteurs et transformateurs.

Soyez assurés de mon engagement sincère et de ma ferme volonté à participer à la prospérité de tous. Je crois que la force d'une équipe vient de l'équation de tous les talents des membres qui la constitue et, ensemble, nous contribuerons à l'essor de notre secteur.

Sylvie Girard Présidente

FIERS D'ALIMENTER L'ÉCONOMIE DURABLE DU QUÉBEC

Par Handan Zhang DDSA (Québec)

Le 24 février, les représentants du secteur caprin laitier, M. Rémi Hudon, président des PLCQ; Mme Julie Paquin, directrice des affaires gouvernementales de SAPUTO; M. Mario Béland, directeur industriel et des opérations de la Coop Alsace Lait (Chalifoux) et Mme Caroline Brunelle, présidente de la table de concertation de la Filière caprine laitière, ont participé à la prérencontre du Groupe Productions de créneau avec le ministre Lamontagne. Cette réunion, sous le thème « Fiers d'alimenter l'économie durable du Québec », précède la rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire. Soulignons que le Groupe Productions de créneau comprend des représentants de six secteurs, dont le caprin laitier.

Lors de cette prérencontre, les représentants du secteur caprin laitier ont partagé avec le ministre une initiative pour laquelle le secteur est fier ainsi que leurs principaux défis et priorités.

INITIATIVE POUR LAQUELLE LE SECTEUR CAPRIN LAITIER EST FIER :

Entente sur une augmentation du prix du lait et un contrat de 3 ans avec les acheteurs

PRINCIPAUX DÉFIS ET PRIORITÉS

- Peu d'adhésion des producteurs au contrôle laitier;
- Manque de données technico-économiques;
- Améliorer la convention avec un mécanisme d'approvisionnement du lait;
- Trouver un moyen de pérenniser la Table de concertation.

La rencontre annuelle 2023 des partenaires de la Politique bioalimentaire se déroulera le 26 mai 2023 au Centrexpo Cogéco de Drummondville. Une participation en mode virtuel sera également possible.



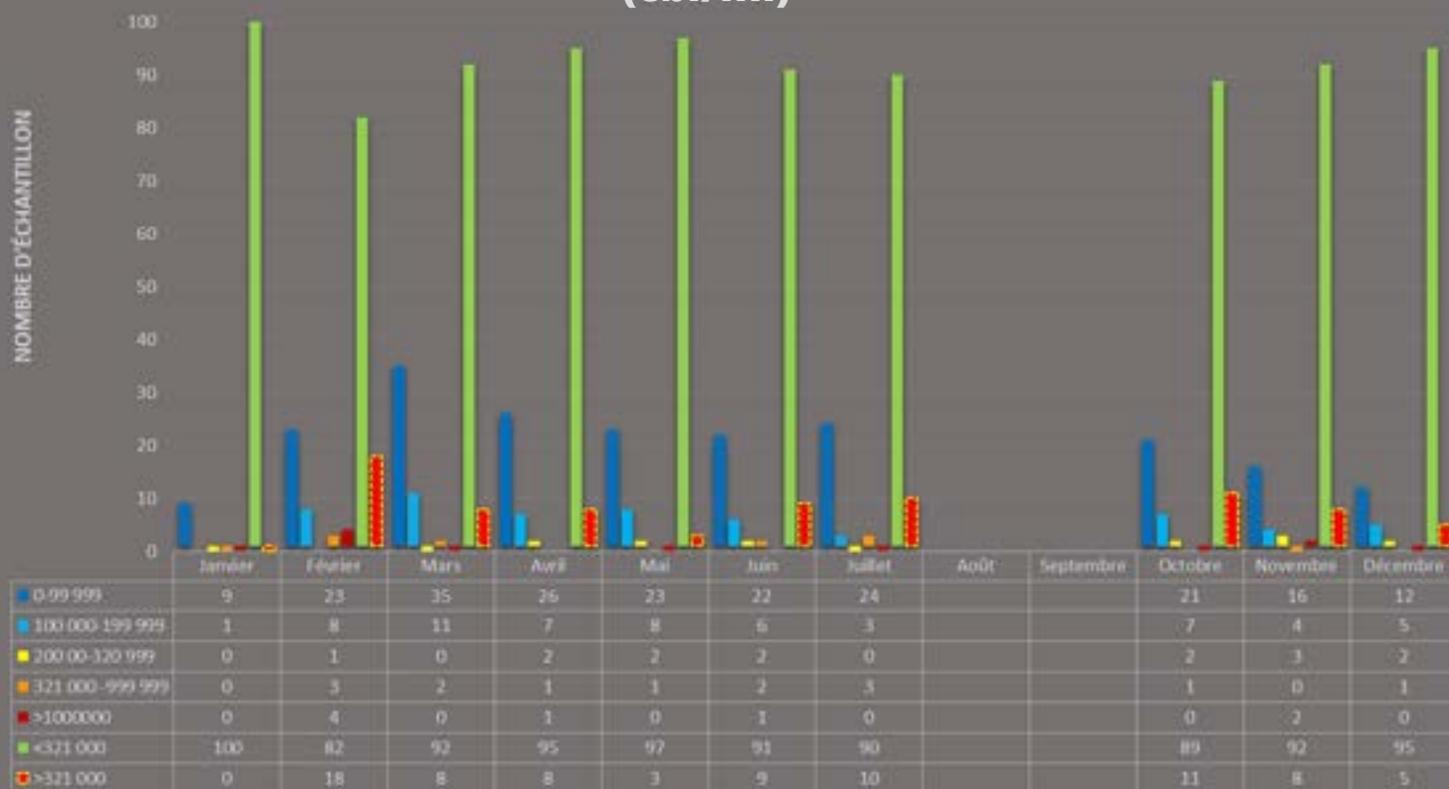
Reflet de la situation

Line Simoneau dmv

Ce graphique vous présente la compilation des valeurs des comptes bactériens disponibles pour l'année 2022. Voici les points saillants:

- Absence de données pour les mois d'août et septembre: En août dernier, l'UPA a été victime de piratage informatique et les PLCQ n'avaient plus accès à leurs dossiers. Ces données seront disponibles dans la prochaine édition du bulletin.
- Nombre d'échantillons par mois: Il est important de considérer la variabilité du nombre d'échantillons lorsqu'on compare chacune des colonnes. L'utilisation du pourcentage d'échantillons par catégories demeure la meilleure façon de comparer l'évolution dans le temps.
- Majorité des échantillons en bas de 99 999 cbi/ml: Lait d'excellente qualité
- Présence d'échantillons en haut de 1 000 000 cbi/ml: Très peu d'échantillons se retrouvent dans cette catégorie. À l'occasion, cette valeur est tellement grande qu'elle peut avoir un impact sur la qualité du lait recueilli par les transporteur.

Compte bactérien 2022 (cbi/ml)



Légende



Nombre d'échantillon par catégorie

% d'échantillon par catégorie

< 321 000

>321 000

Les nouveautés du code de pratique 2022: pour le bien-être et le confort des chèvres

Par Caroline Brunelle, agr. ,
conseillère provinciale en production laitière caprine, Lactanet

Les codes de pratique sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale pour le soin et la manipulation des animaux de ferme. Ils sont notre conception, au Canada, des exigences et des pratiques recommandées en matière de soins aux animaux. Les codes favorisent des pratiques de gestion et de bien-être rationnelles à l'égard du logement, du soin et du transport des animaux, ainsi que d'autres pratiques d'élevage. Élaboré en 2003, la dernière version a été mise à jour et remplacée par la toute nouvelle version publiée à la fin 2022. Conseil National Pour Les Soins Aux Animaux d'Élevage - Codes de pratiques (nfacc.ca)



Conseil National Pour Les Soins Aux Animaux d'Élevage - Codes de pratiques (nfacc.ca)

Quelques nouveautés importantes y ont été insérées. Je vous présente un court résumé des principales recommandations. Attention... il ne s'agit pas d'une liste complète.

Installations de logement et de manipulation

L'abri des chèvres doit les protéger des conditions météorologiques et des températures extrêmes, garder les chèvres propres et sèches, et minimiser les glissements et les blessures.

La ventilation doit apporter de l'air frais et évacuer l'humidité et les gaz. Des mesures correctives doivent être prises dans les cas où :

- o La condensation est visible sur les surfaces ;
- o L'ammoniac est détectable par l'odeur ou atteint un niveau >25 ppm.

Les chèvres doivent bénéficier d'une période de pause de l'éclairage artificiel (au moins 6 heures) afin de pouvoir maintenir leur photopériode naturelle.

Les chèvres doivent avoir au moins une forme d'enrichissement.

Préparation et gestion des situations d'urgence

Les entreprises caprines doivent avoir :

- o Une procédure écrite propre à la ferme en cas d'urgence ;
- o Une carte de la chèvrerie et des environs pour les équipes d'urgence ;
- o Des extincteurs d'incendie ;
- o Suffisamment de nourriture et d'eau pour répondre aux besoins des chèvres pendant au moins 72 heures ;
- o Un plan d'action écrit pour l'euthanasie.

Les lampes chauffantes et les appareils de chauffage infrarouges doivent être dotés d'un protecteur et être maintenus à une distance sécuritaire des matériaux combustibles.

Aliments et eau

Les aliments doivent répondre aux besoins nutritionnels des chèvres, être de bonne qualité, et être facilement accessibles tous les jours.

L'état de chair doit faire l'objet d'une surveillance et des mesures correctives doivent être prises si elle est inférieure à 2.0 ou supérieure à 4.0.

Les nouveau-nés doivent recevoir leur premier colostrum au plus tard 6 heures après la naissance.

Les chevreaux ne doivent pas être sevrés à moins de 6 semaines d'âge.

De l'eau propre doit toujours être disponible.

Gestion de la santé

Tous les producteurs doivent établir et entretenir une relation de travail avec un médecin vétérinaire agréé.

Le producteur doit tenir des registres écrits des événements et du traitement des maladies.

Lorsque les chèvres sont malades/ blessées/ souffrantes, une des deux mesures suivantes doit être prises sans délai :

o Traitement - doit être sécuritaire et peut inclure :

§ Le contrôle de la douleur

§ Les médicaments vétérinaires

§ Des soins de santé

§ La surveillance de la réponse au traitement

o Sans traitement - les chèvres doivent alors être retirées du troupeau et ne pas souffrir en attendant d'être :

§ Réformées ou vendues pour abattage

§ Abattues ou euthanasiées à la ferme

Les chèvres boiteuses doivent être évaluées et des mesures doivent être prises sans délai. Si le niveau de boiterie modérée à sévère dans le troupeau est élevé, la cause doit faire l'objet d'une enquête et des mesures correctives doivent être prises.

Les chèvres qui ne peuvent pas marcher ou les chèvres qui souffrent de douleur modérée ou sévère et qui ne répondent pas au traitement doivent être euthanasiées.

En cas d'augmentation inattendue, inexpliquée ou soudaine des maladies ou des décès une enquête et des mesures correctives doivent être prises.

Transport

Les personnes qui manipulent ou transportent des chèvres doivent se conformer à la partie XII du Règlement sur la santé des animaux (Règlement sur la santé des animaux (justice.gc.ca)) et aux règlements provinciaux pertinents.

L'aptitude au transport de chaque animal doit être évaluée dans le contexte de chaque trajet ou voyage.

Les nouveautés du code de pratique 2022: pour le bien-être et le confort des chèvres (suite)



Pratiques d'élevage

Les chèvres doivent être manipulées en tout temps de manière à minimiser le risque de douleur, de blessures ou de stress.

Les mises bas doivent être surveillées et des mesures doivent être prises au besoin.

Les onglons doivent être inspectés régulièrement (au moins tous les 6 mois) et coupés au besoin pour maintenir la santé et le bien-être des chèvres.

Castration

Tableau 1 – Méthode, âge et mesures de contrôle de la douleur

Méthode	Âge	Mode de contrôle de la douleur
Anneau élastique et pince	24 hrs à 10 jours	Analgesie
Anneau élastique	24 hrs à 10 jours	Analgesie
Anneau élastique	11 à 14 jours	Anesthésie local et analgesie
Pince à castrer / émasculateur	Varie selon la race	Anesthésie local et analgesie
Chirurgie – ouvrir et retirer	24 hrs à 7 jours	Anesthésie local et analgesie
Chirurgie – émasculateur – vétérinaire	Plus de 7 jours	Anesthésie local et analgesie

Ébourgeonnage et écornage

L'ébourgeonnage doit être effectué avec un contrôle de la douleur et par une personne compétente, après une formation avec un vétérinaire ou une autre personne compétente.

L'ébourgeonnage au fer chaud est la seule méthode acceptable.

L'écornage à plus de 21 jours d'âge ne doit être effectué que par un vétérinaire à l'aide d'un sédatif, d'une anesthésie générale ou locale et d'une analgésie préopératoire.

Il est interdit d'écorner à l'aide de bandes élastiques, de gouges, d'un écorneur de type Barnes ou de type Keystone (guillotine).

Le code de pratique pour le soin est la manipulation des caprins fourni des trucs, des normes et des façons de faire pour améliorer le confort et le bien-être des animaux. Les exigences qui y sont présentées sont soit des exigences réglementaires, soit des attentes imposées par l'industrie. Tous les producteurs doivent adopter les pratiques qui y sont présentées.

De façon générale, on peut affirmer que les efforts mis pour améliorer le confort et le bien-être des chèvres seront récompensés par une amélioration de la productivité et/ou de la longévité des animaux.

Euthanasie et abattage à la ferme

Chaque ferme doit identifier les méthodes d'euthanasie approuvées et revoir les méthodes avec un vétérinaire.

Chaque ferme doit toujours avoir au moins une personne disponible qui est responsable de prendre les décisions d'euthanasie.

La décision d'euthanasier doit être prise immédiatement lorsqu'un animal est malade ou blessé, qu'il souffre de douleur ou de détresse et qu'il :

- o N'a aucune perspective raisonnable de rétablissement
- o Ne sera pas ou ne pourra pas être traité
- o A été traité, mais ne répond pas au traitement et un traitement supplémentaire n'est pas justifié.

Une méthode acceptable d'euthanasie doit être utilisée :

Tableau 2 – Méthodes d'euthanasie et méthodes secondaires acceptables

Méthode	Convient pour	Matériel et intervention
Arme à feu	Tous les poids et classe d'âge	Utiliser le calibre et la balle appropriée à la taille de l'animal.
Pistolet percuteur et méthode secondaire	Tous les poids et classe d'âge	Utiliser une cartouche et une charge appropriées pour l'animal. Une méthode secondaire est nécessaire.
Pistolet à tige non pénétrante et méthode secondaire	Chevreaux pesant < 5 kg et âgés de < 48 heures	Utiliser une cartouche et une charge adaptée à l'animal. Une méthode secondaire est nécessaire.
Médicaments approuvés pour l'euthanasie	Tous les poids et classe d'âge	Doit être administré par un vétérinaire

Les chèvres doivent être examinées pour détecter la perte de conscience et la mort.

L'enrichissement des parcs- pour favoriser un meilleur état physique et mental des chèvres

Par Caroline Brunelle, agr. , conseillère provinciale en production laitière caprine, Lactanet

Tel que mentionné dans l'article précédent, la dernière version du code de pratique pour le soin et la manipulation des chèvres a été mise à jour et remplacée par la toute nouvelle version publiée à la fin 2022. Conseil National Pour Les Soins Aux Animaux d'Élevage - Codes de pratiques (nfacc.ca)

Quelques nouveautés importantes y ont été insérées, dont l'obligation de fournir au moins une forme d'enrichissement à tous les groupes de chèvres. Mais concrètement, qu'est-ce que l'enrichissement?

L'enrichissement en milieu animalier a plusieurs objectifs :

- Encourager les animaux à utiliser leurs habiletés naturelles ;
- Promouvoir les comportements qui sont spécifiques à l'espèce ;
- Laisser aux animaux un certain contrôle sur leur environnement en leur permettant de faire des choix et de vivre de nouvelles expériences.

Il peut être tout simplement de fournir des jouets dans les enclos. Les chèvres préfèrent les jouets qui bougent et peuvent être manipulés (ex : balles, jouets en plastique) ou les objets sur lesquels elles peuvent monter (paliers de différentes hauteurs). Les brosses, sur lesquelles elles peuvent se frotter, sont également très appréciées des caprins.

Le jeu existe chez la plupart des espèces, et plus encore chez les jeunes animaux. Les animaux sont plus susceptibles de jouer lorsqu'ils sont bien soignés et qu'ils ne sont pas soumis à des conditions stressantes. Bien qu'il n'ait pas été signalé que le jeu des chèvres adultes occupe une grande partie de leur activité quotidienne, cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas être valorisé. Malgré l'absence d'études spécifiquement sur les chèvres, il est prouvé chez de nombreuses espèces que l'enrichissement en début de vie a un impact sur le comportement des adultes. Une étude de Zobel et Nawroth (2020) suggère que l'enrichissement devrait être introduit dès le plus jeune âge des chevreaux afin de promouvoir des jeux et des interactions plus sûrs à l'âge adulte.

De plus, un environnement sans contraintes et non stimulant réduirait la mobilité (Kihslinger et Nevitt, 2006; Price, 1999), ce qui rend les animaux moins résistants et moins aptes à faire face aux défis et aux facteurs de stress liés à la gestion. Dans une étude de Flint et Murray (2001), les chèvres élevées dans un parc d'engraissement avec des objets pour grimper et avec lesquels jouer (des tuyaux et des récipients suspendus) ont grandi plus vite que celles qui n'ont pas été élevées avec un enrichissement. Il a également été reporté que les comportements de combat et de compétition diminuent lorsque l'enrichissement est disponible (Gomes et coll., 2018). Par conséquent, le fait de fournir davantage d'enrichissements qui favorisent le comportement naturel dans les systèmes d'élevage caprin commerciaux, peut contribuer à créer des individus plus résistants qui peuvent mieux faire face aux différentes situations (ex. : regroupement, manipulation).

Plus d'études sur l'enrichissement du milieu de vie des chèvres en contexte de production intensive seraient nécessaires pour mieux connaître les impacts de cette pratique. En attendant, les études disponibles nous démontrent que l'impact serait positif. Faites aller votre créativité!



Ma petite chèvre a mal aux pattes...

Par Annie Daignault DMV

L'arthrite encéphalite caprine (AEC) est une **maladie d'origine virale** de type lentivirus affectant les chèvres, semblable au Maedi Visna chez le mouton. L'AEC peut causer des péri-arthrites dans plusieurs articulations des chèvres adultes, des encéphalites (surtout chez les chevreaux), des mammites chroniques (pis de bois ou pis durs) et du dépérissement. Ce virus est présent dans le monde entier. En France, il s'agit de la première cause de réforme chez les chèvres, à cause de la chute de production laitière et les difficultés de déplacement entraînant des problèmes à se nourrir. Quelques pays, comme la Suisse (2018) et la Norvège, ont réussi à assainir leurs troupeaux et affichent maintenant des statuts d'exemption de la maladie. D'autres comme la Nouvelle-Zélande ont établi un programme d'exemption du virus chez les fournisseurs de lait caprin chez certaines coopératives. **Aucun vaccin n'est actuellement commercialement disponible pour aider à la lutte contre cette maladie** mais des recherches se poursuivent. Les programmes d'assainissement sont donc les meilleurs outils pour contrôler l'AEC dans les troupeaux caprins. Heureusement, il ne s'agit pas d'une maladie transmissible à l'humain.

Le virus de l'AEC **se transmet par les sécrétions (lait et colostrum, salive, aérosols respiratoires, urine, fèces) et est présent dans le sang**. Une majorité des infections se transmettent par le colostrum dès les premières heures après la naissance des chevreaux. L'incubation peut être longue; un animal peut donc **être infecté et ne pas démontrer de signe clinique durant des années**, et donc, être négatifs aux tests couramment effectués. Les premiers signes apparaissent souvent après le premier chevrotage, vers 2-3 ans.

Du bon lait, du bon lait frais pour tout le monde!?

Chez la chèvre laitière, un des signes les plus évidents du stade clinique de l'AEC est l'induration du pis (ou d'une demi-mamelle), couramment nommé '**pis de bois**'. Les chèvres atteintes ont tendance, même avant l'induration de la mamelle, à produire moins de lait, à avoir un comptage des cellules somatiques (CCS) élevé et à avoir moins de composants laitiers (gras, protéines et lactose). Certains chercheurs ont calculé une **perte de 25% de production laitière** tout au long de la vie d'une chèvre positive.

Signes de la maladie

- Infectée sans signe
- Pis de bois
- Perte de production de lait
- Douleur et inconfort
- Perte de mouvement
- Ankylose
- Déformation des articulations
- Pneumonie chronique

Saviez-vous que?

L'AEC est maladie incurable et qu'on ne peut que soulager l'inconfort des individus atteints par des traitements avec des anti-inflammatoires et améliorer leur logement (litière). Cette maladie cause de la douleur et l'euthanasie ou la réforme restent la seule issue.

Une douleur aux multiples couleurs

L'AEC peut causer de **l'inconfort et de la douleur sévère** aux animaux atteints. Puisqu'il n'y a aucun traitement spécifique, il ne reste que les soins de support puis l'euthanasie pour soulager les chèvres qui en sont malades. Une minéralisation progressive de la capsule articulaire et des tissus mous (tendons, ligaments, etc), une excroissance osseuse sur les surfaces articulaires et un écrasement de l'articulation engendrés par les effets du virus contribuent à la **douleur, à la perte de mouvements et à l'ankylose des membres (impossibilité des mouvements d'une articulation naturellement mobile)**. Ultiment, une flexion sévère du carpe (genou) peut survenir et lorsque les deux membres sont touchés, l'animal ne peut plus se déplacer et reste couché. En plus des atteintes articulaires et péri-articulaires, les chèvres malades peuvent présenter des déformations des articulations et des membres, une simple boiterie, du dépérissement, des mammites ou des **pneumonies chroniques**, de la dyspnée sévère (difficulté respiratoire) ou des signes nerveux allant même au décubitus (impossibilité à se lever). L'intolérance à l'exercice (lors des déplacements particulièrement) et la toux peuvent être les seuls signes visibles.

Les chèvres adultes démontrant des distensions articulaires ont souvent des blessures de décubitus (l'équivalent des plaies de lit chez l'humain longuement hospitalisé), lesquelles s'infectent et cause de la douleur tout en représentant un risque de généralisation de l'infection. Les abcès générés sont une grande source d'inconfort.

Les chevreaux cliniquement atteints de ces signes cliniques nerveux sont souvent de races laitières et ont entre 1 et 6 mois d'âge. Ils peuvent présenter alors une faiblesse musculaire, des problèmes de coordination, une paralysie des membres postérieurs par atteinte de la moelle épinière allant jusqu'au décubitus. Rapidement, ils n'arrivent plus à se nourrir ni s'abreuver convenablement. Leur euthanasie est inévitable.

Prendre le contrôle

Un programme d'assainissement des troupeaux caprins pour l'AEC est disponible au Québec. Les documents relatifs à ce programme sont disponibles au www.cepoq.com. Il me fera plaisir de vous accompagner dans votre processus d'assainissement et dans le maintien de ce statut. Sur ce, soyez 'biosécuritaires'!

Références

- Smith Mary C. et Sherman David M., Goat Medicine, 3rd Ed, Wiley Blackwell, 2023
- www.woah.org/fr/maladie/arthrite-encephalite-caprine/
- www.blv.admin.ch
- www.ava.com.au
- www.gdscentre.fr
- www.ontariogoat.ca

Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ)

Le PISAQ vise à mieux couvrir l'ensemble des productions animales sur tout le territoire et de prioriser les actions ayant un impact structurant sur la santé et le bien-être des animaux, ainsi que sur la prospérité du secteur bioalimentaire. La mise en œuvre du PISAQ se fait à travers des campagnes, qui comprennent la tenue de visites zoosanitaires et sont préparées en collaboration avec les partenaires du programme.

Une campagne se définit comme une initiative gouvernementale visant le déploiement d'un ensemble de mesures dans la perspective d'une amélioration durable des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux à la ferme.

Une nouvelle campagne est à vos portes

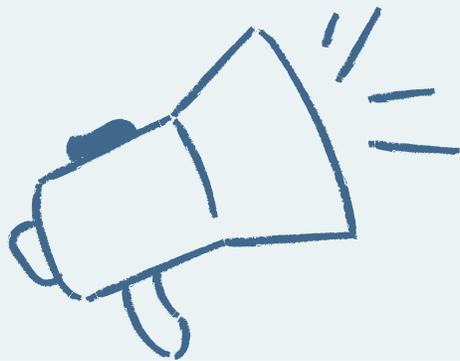
Euthanasie des petits ruminants (à venir printemps 2023)

La visite d'un vétérinaire sera offerte gratuitement à toute exploitation caprine ou ovine comptant un minimum de dix sujets adultes et enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Vous pouvez consulter le contenu des 2 fiches techniques sur le site du CEPOQ

[cepoq.com/wp-content/uploads/2022/10/Partie-1 Fiches-Euthanasie Finales-2022.pdf](https://cepoq.com/wp-content/uploads/2022/10/Partie-1_Fiches-Euthanasie_Finales-2022.pdf) 

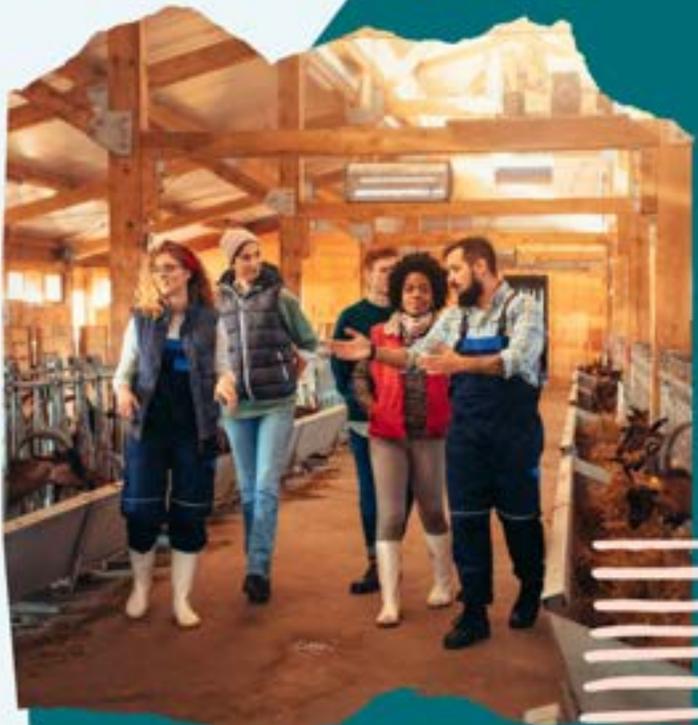
[cepoq.com/wp-content/uploads/2022/10/Partie-2 Fiches-Euthanasie Finales-2022.pdf](https://cepoq.com/wp-content/uploads/2022/10/Partie-2_Fiches-Euthanasie_Finales-2022.pdf) 



● Bonne nouvelle! ●
Le projet est approuvé
et
il reste quelques places

CLUB DE CROISSANCE ET DE RENTABILITÉ EN PRODUCTION LAITIÈRE CAPRINE

- Rencontres mensuelles de codéveloppement avec vos pairs et des experts
 - Diagnostic sur mesure de vos besoins de développement de compétences
 - 40 h de soutien personnalisé avec des experts qui vont vous transmettre leur savoir
- Pour les producteurs en activité et ceux en démarrage (0-5 ans)
- Adhésion gratuite
- Rémunération possible jusqu'à 1 000 \$ pour les participants



INSCRIPTION : SECLRQ@SOGETEL.NET

Avec l'aide financière

Commission des partenaires du marché du travail Québec

ogricomières

Producteurs de lait de chèvre du Québec

CEPOQ

Lactanet

SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE CHÈVRES LAITIÈRES DE RACE DU QUÉBEC

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Table Filière caprine laitière du Québec

Vous détenez une expertise dans le secteur caprin et vous voulez vous impliquer dans ce projet
Consulter la page suivante

Invitation pour les experts à participer au Club de croissance et de rentabilité des entreprises laitières caprines du Québec

Qu'est-ce que c'est : *Un programme novateur prenant la forme d'un Club visant la croissance et la rentabilité des entreprises laitières caprines par le diagnostic personnalisé des besoins et l'offre de services de développement de compétences en milieu de travail.*

Objectifs :

- 1- Analyser et identifier les besoins d'accompagnement des entreprises laitières caprines;
- 2- Accompagner les entreprises dans le développement des compétences nécessaires à leur croissance et à leur rentabilité;
- 3- Renforcer les compétences de gestion et de production des producteurs laitiers caprins.

Clientèles cibles :

- 1- Producteurs laitiers caprins en activité;
 - 2- Producteurs laitiers caprins en processus de démarrage (0-5 ans).
- Au total, 15 entreprises participante

Avantages pour les producteurs participants:

- Gratuit + jusqu'à 1 000 \$ remis aux producteurs participants;
- Des rencontres mensuelles de codéveloppement avec des pairs et des experts;
- Un diagnostic sur mesure des besoins de développement de compétences et de connaissances dans l'entreprise;
- 40h de soutien personnalisé avec des experts qui vont transmettre leur savoir.

Votre contribution :

Nous recherchons des experts en production caprine ou petits ruminants pour :

- 1- Participer à des rencontres mensuelles de codéveloppement permettant de créer des liens avec des producteurs et de partager votre savoir avec eux.
- 2- Participer aux travaux de développement des outils de diagnostic et de transfert de connaissances qui seront développés (rémunéré).
- 3- Réaliser des diagnostics de besoin de transfert de savoir dans les entreprises (rémunéré).
- 4- Offrir de l'accompagnement/formation en entreprise (rémunéré).



Pour en savoir plus et soumettre votre candidature, contacter
filierecaprinelaitiere@cepoq.com.

Le Capri-Corne de la fromagerie Maison Grise

Le 3 mars dernier, à l'émission Curieux Bégin sur Télé Québec, pour faire honneur aux fromages d'ici, les cuisiniers invités ont préparé des gougères frites au Capri-Corne.

Saison 15 Épisode 4 - Curieux Bégin | Cuisinez | Télé-Québec (telequebec.tv)



Recette, crédit de Simon Mathys, chef et propriétaire du restaurant Mastard, Meilleur chef de l'année au Lauriers de la gastronomie québécoise 2022

Pour les gougères frites au Capri-Corne

- 400ml d'eau
- 60g (2,11 oz) de beurre
- 12g (0,42 oz) de sel kasher
- 10g (0,35 oz) de sucre
- 225g (8 oz) de farine tout usage
- 100g (3,5 oz) de fromage Capri-Corne râpé
- 4 œufs

1. Préchauffer une friteuse à 180 C (350 F)
2. Battre à vitesse moyenne en ajoutant les œufs, un à la fois, en battant bien après chaque addition
3. Verser l'eau dans une casserole moyenne, ajouter le beurre, le sel et le sucre
4. Retirer du feu, ajouter la farine d'un seul coup et battre vivement à l'aide d'une cuillère de bois jusqu'à l'obtention d'une pâte très dense
5. Remettre la casserole sur le feu et continuer à battre pendant 1 ou 2 minutes, le temps d'assécher la pâte
6. Transférer le mélange dans le bol d'un batteur sur socle
7. Lorsque la pâte est souple et brillante, ajouter le fromage et battre jusqu'à consistance homogène.
8. Transférer la pâte dans un sac à pâtisserie et réserver
8. Former les gougères en coulant la pâte dans l'huile directement du sac à pâtisserie. Frire jusqu'à l'obtention d'une belle couleur dorée. Retirer et réserver sur une plaque doublée d'une double couche de papier essuis-tout



Pour la sauce-crème au Capri-Corne

- 225g (8 oz) de fromage Capri-Corne, râpé
- 250ml (1 tasse) de crème 35%
- Poivre

1. Verser la crème dans une petite casserole à fond épais et faire chauffer à feu moyen jusqu'à frémissement en remuant constamment
2. Ajouter le fromage graduellement sans cesser de remuer
3. Lorsque le fromage est fondu, retirer du feu, poivrer et bien incorporer



68 QC-216 Wotton

<https://fromagerielamaisongrise.com>

ON PARLE DE VOS PRODUITS
FAITES LE NOUS SAVOIR!
FILIERECAPRINELAITIERE@CEPOQ.COM



<https://lauriers.ca/finalistes2023>



La Ferme Cassis et Mélisse

212 Rang de la Pointe-Lévis, Saint-Damien-de-Buckland, QC G0R 2Y0

Parmi les 5 Finalistes pour le
Prix du Tourisme Gourmand



www.facebook.com/cassismelisse

Projet réglementaire fédéral sur l'identification et la traçabilité des chèvres

Après plusieurs années de travail de la part de nos organisations caprines nationales et provinciales, les modifications proposées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au *Règlement sur la santé des animaux* ont enfin été publiées dans la *Gazette du Canada*, Partie I, le 18 mars 2023.

Dans le cadre de cette proposition réglementaire, qui vise à améliorer le système canadien d'identification et de traçabilité des animaux d'élevage, des exigences relatives à l'identification et la traçabilité des chèvres ont été prévues.

Période de consultation et étapes suivantes

Débute donc une période de consultation au cours de laquelle les éleveurs et les propriétaires de chèvres sont invités à faire part de leurs commentaires à l'ACIA durant une période de **consultation de 90 jours**, qui se déroulera du **18 mars au 16 juin 2023**. Le CA de la SECLRQ se penchera sur cette nouvelle réglementation et enverra ses commentaires. Si d'autres organisations caprines ou éleveurs veulent aussi contribuer à cette réflexion, les commentaires peuvent être envoyés via le lien vers la page Web de la consultation ci-dessous, à partir duquel ils peuvent accéder à la *Gazette du Canada* et à des documents d'information

À la suite de la période de consultation, les commentaires seront étudiés par l'ACIA. Il pourra y avoir quelques ajustements à la réglementation. Ensuite, **Gazette II**, c'est-à-dire la publication finale pour l'implantation officielle du règlement, sera publiée à la fin 2024 et 2025 sera une année de transition pour permettre aux parties réglementées de se familiariser avec les nouvelles exigences. Début 2026, les exigences seront appliquées pour les producteurs et il y aura une phase transitoire supplémentaires de 2 ans pour les propriétaires de chèvres gardés principalement pour des fins de recherche, de divertissement ou en guise d'animal de compagnie.

La réglementation proposée

En cliquant ICI [Identification et traçabilité – Guide pour les producteurs et les propriétaires d'animaux d'élevage - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#), les producteurs et propriétaires de chèvres trouveront un guide qui s'adresse à eux et qui résume les différentes étapes à suivre afin de commencer à identifier leurs chèvres, quelles informations déclarer et que faire lorsqu'il reçoivent des chèvres dans leurs installations.

En résumé, la **première étape** pour initier les entreprises vers cette nouvelle réglementation est l'acquisition d'un numéro de site. Pour obtenir un **numéro de site**, les **producteurs peuvent contacter Attestra (1-866 270-4319)**, ou **s'inscrire via le Portail d'identification des sites du Québec (Portail d'identification des sites du Québec (attestra.com))**. Les producteurs auront l'obligation de déclarer ce numéro lorsqu'ils achèteront des identificateurs approuvés et lorsqu'ils déclareront des renseignements relatifs à l'identification ou aux déplacements de leurs chèvres.

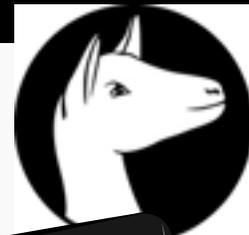
Ensuite, l'**étape suivante** pour les entreprises consiste à se procurer des étiquettes d'identification préapprouvées pour les chèvres auprès de l'Agence canadienne d'identification du bétail ACIB/CCIA (1-877-909-2333 ou Accueil (Home) - Agence canadienne d'identification du [bétail \(canadaid.ca\)](#)).

Selon la réglementation proposée, il deviendra obligatoire d'identifier une chèvre à l'aide d'un identificateur approuvé avant de la retirer d'une installation, c'est-à-dire lorsqu'elle est vendue ou lorsqu'elle est emmenée à l'exposition par exemple. La pose de l'identificateur devra être déclaré à l'ACIB. Également, lorsqu'une chèvre est reçue dans une installation, des renseignements devront aussi être déclarés à l'ACIB. La liste des renseignements à être déclarés se trouve dans le Guide pour les producteurs et propriétaires d'animaux d'élevage.

Plusieurs autres exigences réglementaires trop exhaustives pour être listées ici sont aussi proposées, par exemple à propos de l'identification des carcasses de chèvres qui doivent être éliminées ou à propos des interdictions visées par le règlement. Toutes les informations pourront être trouvées sur le site de l'ACIA en suivant le lien ci-haut.

Faites-nous part de vos commentaires : Consultation sur les modifications proposées à la partie XV du Règlement sur la santé des animaux (identification et traçabilité) - Agence canadienne d'inspection des aliments (canada.ca)





Activités de la Société des éleveurs de chèvres du Québec

Par Catherine Michaud, agr. Directrice générale

Réalisations de 2022

• Plan de croissance

La SECLRQ a participé aux rencontres du plan de croissance du 31 mars et du 31 mai. À cette occasion, elle s'est engagée à prendre en charge les objectifs:

- #4: Bonification de l'offre d'encadrement et de formation aux producteurs (Club de croissance)
- #5: Amélioration de la génétique, de la santé des troupeaux et de la qualité du lait du Plan en collaboration avec le CEPOQ.

Objectif 4,

-**Club de croissance** a été travaillé en collaboration avec un groupe de travail composé de Caroline Brunelle (Lactanet), Geneviève Lemonde et Marjolaine Huot (Agricarières), Line Simoneau (Table filière caprine laitière), Julie Arsenault (Université de Montréal), Julie Baillargeon (CEPOQ), Stéphanie Bélanger-Nault (Groupe ProConseils), Sylvie Nadon (PLCQ) et Handan Zhang et Esther Boissonneault (MAPAQ). Ces travaux pilotés par la SECLRQ ont finalement débouché en une demande d'aide financière réalisée par Marjolaine Huot qui a été acceptée au début 2023. Il s'agit d'un projet sur 2 ans qui offrira l'opportunité à 15 producteurs en production ou en démarrage d'obtenir un diagnostic personnalisé de leurs besoins et de développer leurs compétences en milieu de travail.

Parallèlement au développement de l'offre d'encadrement des producteurs, la SECLRQ a débuté en décembre 2022 l'organisation des rencontres mensuelles des producteurs engagés au sein du projet. Chacun des participants aura une présentation à monter sur un aspect de leur élevage qu'ils veulent partager et dont ils aimeraient discuter. Lors des trois premières rencontres, nous avons abordé les thèmes de l'identification des chèvres, du contrôle laitier et quelques aspects de la gestion d'un grand troupeau.

-Le travail sur l'objectif spécifique du développement d'un **réseau de services conseils et de formation agronomique à distance avec les experts de l'Europe et de l'Ontario** a commencé. Des liens ont été créés entre les experts en production caprine du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et il a été convenu de se contacter au moins annuellement pour se mettre à jour sur nos projets et nos défis. La SECLRQ offrira également sous peu la possibilité aux producteurs et intervenants qui le souhaitent de **s'abonner à prix réduit à la revue française Réussir la chèvre**, une publication de l'Institut de l'élevage (idele).

Objectif 5,

-la SECLRQ a commencé des discussions à propos de la **modernisation du programme d'assainissement des troupeaux pour l'arthrite encéphalite caprine**. Il y a aussi sur la planche à dessin des projets d'amélioration de l'**offre d'insémination artificielle** et d'établissement de modèles d'entreprises et de **calendriers de production**





Réalisés en 2022 (suite)

• Communauté de pratique

En 2022, la SECLRQ a initié et participé au développement d'un projet de Communauté de pratique des intervenants œuvrant auprès des producteurs de petits ruminants. Le projet, piloté par le CEPOQ, a réuni des agronomes, des agroéconomistes et des vétérinaires ainsi que des partenaires et collaborateurs des secteurs ovins et caprins. L'objectif du projet était de tester le concept d'une communauté de pratique pour répondre aux besoins de formation des divers intervenants-conseils dans les fermes des productions ovines et caprines au Québec. La SECLRQ poursuivra son implication dans ce projet pour qu'un prototype du genre soit mis en place et que le personnel de soutien menant la communauté de pratique possède les outils et les compétences nécessaires pour organiser, animer et pérenniser la communauté de pratique.

• Site internet

La SECLRQ est en pleine refonte de son site web qui avait bien besoin d'une cure de jeunesse. Les visiteurs pourront y retrouver tous les outils issus des différents projets menés par la SECLRQ ainsi que des informations précieuses sur l'élevage et les publications du secteur. La mise en ligne du nouveau site est prévue à l'été 2023.

• Stratégie de transfert du savoir et d'accompagnement des producteurs

En 2022, la Société a mené un projet visant à favoriser la rentabilité, la durabilité et la capacité d'innovation des fermes laitières caprines du Québec par une offre de transfert du savoir stratégique et d'accompagnement, concertée, structurée et adaptée aux besoins et au contexte des producteurs et intervenants de ce secteur. Par ce projet, les besoins en transfert du savoir des intervenants et des producteurs ont été identifiés et des recommandations ont été émises sur les façons de combler ces besoins par une approche numérique.

Le second volet de ce projet abordera le développement de l'infrastructure qui servira à regrouper l'offre de transfert du savoir et personnaliser l'accompagnement des producteurs.

• Création d'outils favorisant l'amélioration de la rentabilité des entreprises caprines laitières du Québec

La SECLRQ a aussi supporté un projet qui visait principalement à bonifier l'outil d'analyse de Viagritel aux spécificités du secteur caprin laitier selon les données techniques et économiques accessibles par les producteurs et jugées pertinentes par les producteurs et les conseillers.

• Planification stratégique

L'année 2022 en fut également une de planification stratégique. La SECLRQ a participé aux rencontres qui ont mené à sa version finale et sera fort probablement porteuse de dossiers quant à la réalisation de certains objectifs aussitôt qu'en 2023.

• Table filière caprine laitière

En 2022, la SECLRQ a continué à participer aux rencontres de la Table qui ont repris en septembre.

Perspectives pour la SECLRQ

2023 sera une année charnière pour l'organisation. Avec beaucoup de projets sur la table à dessin, mais très peu de moyens, la SECLRQ tentera de retrouver ses membres lors d'une assemblée annuelle prévue à l'automne. Avec le nombre de producteurs laitiers caprins qui ont réussi à passer au travers de la crise des dernières années, les nouvelles adhésions pourront faire une différence sur le budget, mais ce n'est pas grâce à ce revenu que sa pérennité sera assurée. C'est tout un secteur qui devra se mobiliser pour la supporter si ses acteurs croient qu'elle est toujours importante pour son développement. Signe des temps, il y a toujours 2 postes d'administrateurs ouverts au sein de son CA même après plusieurs tentatives de recrutement.

Projet sur la qualité du lait : où en sommes nous?

La qualité du lait et la santé mammaire de vos chèvres sont des éléments-clé de votre système de production. Or, les connaissances spécifiques au contexte québécois manquent et peu d'outils sont bien adaptés à la réalité des troupeaux de petits ruminants laitiers québécois. Tel que présenté dans le Capri-Nouvelles d'octobre 2021, une étude à ce sujet est en cours dans plusieurs fermes laitières caprines et ovines. Ce projet vise à apporter de nouvelles connaissances sur la persistance des infections intramammaires et leur impact sur la production de lait et sa qualité, dans une perspective de pouvoir émettre des recommandations ciblées pour mieux dépister, prévenir et gérer les infections chez les chèvres et les brebis laitières du Québec.

Depuis le début de la phase terrain du projet en mars 2022, 14 entreprises ont été recrutées et sont visitées à intervalles réguliers. Ces visites devraient se terminer à l'été 2023. Dans chaque ferme, une cohorte de 25 à 50 femelles est suivie à chaque visite, pour un total de 427 chèvres et 197 brebis, ce qui permettra de documenter la dynamique des infections intramammaires au cours d'une lactation et d'une lactation à l'autre. Les données sur la production laitière et les événements affectant la santé des animaux de la cohorte pour la même période sont collectées afin de décrire l'impact de ces infections.

Jusqu'à présent, 2196 échantillons individuels de lait ont été collectés et soumis à une culture bactériologique et à un test de mammite de Californie, tandis qu'un échantillon composite par animal a fait l'objet d'un compte de cellules somatiques. Une analyse pour détecter les anticorps contre les virus du maedi visna et de l'arthrite-encéphalite caprine a aussi été réalisée afin de voir la relation entre l'infection par ce virus et les différents indicateurs de santé mammaire, notamment les cellules somatiques. Toutes ces analyses sont toujours en cours, mais les résultats préliminaires sont très intéressants et prometteurs. Si de nombreuses bactéries ont été cultivées, certaines sont plus fréquentes et il sera intéressant de voir leur impact et leur persistance tout au long de la lactation et au-delà. Fait intéressant à noter, la bactérie *Listeria monocytogenes* a été détectée dans le lait d'un seul animal qui présentait des comptes de cellules somatiques élevés. Rappelons que cette bactérie zoonotique ubiquitaire peut se retrouver dans le lait à la suite d'une infection systémique.

Le projet se poursuit donc avec la généreuse collaboration des producteurs qui ont accepté de participer. Comme ces derniers reçoivent les résultats des analyses de leurs échantillons au fur et à mesure de l'avancement du projet, nous les encourageons à en discuter avec leur vétérinaire praticien.

Merci à tous et au plaisir de vous présenter les résultats finaux de cette étude !

Julie Arsenault, Emmie Ouellet et Anne Leboeuf, Faculté de médecine vétérinaire



Équipe terrain lors de la première visite de ferme

Ce projet est financé par le programme Innov'Action Agroalimentaire, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. Il est réalisé à la Faculté de médecine vétérinaire avec la participation active de plusieurs collaborateurs provenant de cliniques vétérinaires, du CEPOQ, du MAPAQ, de Lactanet, de LEOQ, de l'Institut de l'élevage en France et de l'Université de Berne en Suisse.



NOUS EMBAUCHONS

AGENT DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR CAPRIN LAITIER ET BOUCHERIE

Le CEPOQ accompagne activement l'industrie ovine du Québec dans son développement. Il contribue également aux secteurs des chèvres laitières et de boucherie par son implication dans les projets des tables filières caprines. Motivée et innovante, l'équipe du CEPOQ est composée de professionnels aux expertises diversifiées.

UN POSTE STIMULANT À COMBLER MAINTENANT !

- ✔ Favoriser la **concertation** des acteurs de l'industrie en proposant des projets aux Filières caprines laitière et bouchère
- ✔ **Structurer, rédiger et coordonner des projets** identifiés à l'intérieur du récent *Plan de relance* du secteur
- ✔ **Coordonner et animer** les rencontres et les communications des Filières
- ✔ Jouer un rôle de **leader** afin de favoriser l'implication et la participation de tous les acteurs des secteurs caprins laitier et boucher

EXIGENCES REQUISES :

- ✔ Baccalauréat en agronomie ou autre formation pertinente
- ✔ Habiletés d'animation, de leadership, de mobilisation et de concertation au sein de groupes de travail
- ✔ Expérience en gestion de projet dans le secteur agricole
- ✔ Polyvalent, structuré et autonome
- ✔ Excellente maîtrise du français écrit et parlé

CONDITIONS D'EMPLOI :

- ✔ Poste à **temps plein**
- ✔ Contrat de **12 mois** avec possibilité de prolongation
- ✔ Salaire et avantages concurrentiels à discuter
- ✔ **Horaire flexible**, souci d'équilibre travail-famille
- ✔ Poste en **télétravail, au bureau ou hybride** selon la préférence
- ✔ Possibilité de déplacements occasionnels

* Dans cette offre, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

CEFRQ



Centre d'Expertise Fromagère du Québec

CAUSERIE FROMAGÈRE

CEFRQ

9 mai 2023

De 14h00-15h30

Application des bactéries lactiques dans les aliments : cultures protectrices et probiotiques

Conférencière : Émilie Desfossés-Foucault
Gestionnaire science et technologie, Biena



Biena



Les bactéries lactiques sont utilisées depuis plusieurs milliers d'années pour fermenter différents types d'aliments afin d'en améliorer la conservation et l'apport nutritionnel. Cependant, ces bactéries peuvent aussi avoir d'autres effets bénéfiques dans notre alimentation. Lors de cette causerie, nous discuterons du potentiel des bactéries lactiques pour augmenter la durée de vie des produits laitiers et végétaux fermentés. Il sera aussi question des caractéristiques probiotiques de ces bactéries et de la façon de les ajouter dans des produits commerciaux.

Conférencière : Emilie Desfossés-Foucault, gestionnaire science et technologie, Biena

Pour vous inscrire
expertisefromagere.com

À mettre à votre agenda

6 juin 2023

Les effets de la supplémentation lipidique de la vache laitière sur les propriétés du beurre et du fromage



Aider à trouver **des solutions** aux **pénuries** de main-d'œuvre

FAITES LE
SONDAGE



ET
PARTAGEZ !



CCRHA
CONSEIL CANADIEN POUR LES
RESSOURCES HUMAINES EN AGRICULTURE



Nouvel outil développé en
Ontario

Outil de calcul et d'analyse comparative du coût de production des chèvres laitières

février 27, 2023 / Marlene Paibomesai, spécialiste des produits laitiers, MAAARO / Affaire / Laisser une réponse

Le but de cet outil est d'aider les producteurs de chèvres laitières à calculer leur coût de production par litre et par biche, et de comparer les résultats individuels à une référence de l'industrie; les résultats de rendement agrégés des autres producteurs de l'industrie de la chèvre laitière de l'Ontario. Le point de référence de l'industrie est basé sur une moyenne des informations de production des années civiles 2019 à 2021. Les points de référence représentent l'information sur la production d'un échantillon de fermes participantes dans la province et ne sont pas nécessairement statistiquement significatifs en tant que représentant de l'industrie caprine laitière dans son ensemble. Excel est requis pour exécuter cet outil. Téléchargez une copie du tableur Excel ci-dessous (Mise à jour : 27 mars 2023) Une page d'instructions sur l'utilisation de l'outil...

[Production ovine et caprine - Discussion sur des sujets d'actualité dans la production ovine et caprine en Ontario \(sheepandgoatproduction.ca\)](#)



Gracieuseté de la ferme Du Boisé